



Ai-je besoin d'un avocat apres une agression?

Par **olivier66**, le **10/04/2011** à **18:00**

Bonjour,

Mon fils 18 ans c'est fait agressé par derrière par un mineur qui lui a tapé si fort sur la tête ce qui lui a fait claquer les mâchoires et lui a cassé les deux incisives. Nous avons déposé une plainte, le garçon a reconnu les faits et l'affaire passe au tribunal à la fin du mois. Le dentiste me dit que les réparations couteront entre 7000 et 8000 € et qu'il faudra recommencer la procédure tous les 10/15 ans. Je sais que je dois me porter partie civil mais je ne sais pas sous quelle forme ou comment. Ce qui m'inquiète c'est que le juge nous octroie les réparations pour les soins immédiats mais pas ceux futurs. Le médecin légiste a constate 1 jours ITT. Tout cela me parait très compliqué et nous sommes perdus. ADAVIP me conseil de prendre un avocat mais j'ai peur d'y laisser ma chemise. A votre avis. dois-je prendre un avocat ? Ses honoraires seront-elles couvertes par le garçon ou nous? Merci de votre aide.

Par **mimi493**, le **10/04/2011** à **18:08**

Posez-vous aussi la question de la solvabilité des parents du mineur

Par **olivier66**, le **10/04/2011** à **19:01**

Vous voulez dire que si les parents ne peuvent pas payer, nous n'aurons rien?

Par **mimi493**, le **10/04/2011** à **19:18**

oui. Faudra passer par la CIVI
Mais ça ne remboursera pas les honoraires d'avocat

Par **olivier66**, le **10/04/2011** à **19:22**

Comment ca fonction?